

Règlement de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques ou ESC (pour European Statistics Competition), organisée par l'Insee avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la Société française de Statistiques (SFdS)

1. Objectifs

Les objectifs généraux de la Compétition européenne de statistiques sont les suivants :

- promouvoir la curiosité et l'intérêt des élèves pour les statistiques ;
- montrer aux élèves l'enjeu sociétal des statistiques ;
- proposer aux enseignants une approche nouvelle pour travailler sur les données officielles et valider la bonne acquisition de concepts statistiques par leurs élèves ;
- promouvoir le travail en équipe et l'esprit de collaboration.

2. Participation

L'étape française de la Compétition européenne de statistiques est ouverte aux élèves de 1^{re} et terminale de tous les lycées de France, qu'ils soient d'enseignement général et technologique ou professionnel.

Les élèves participeront en équipe de un à trois membres. Les élèves d'une même équipe doivent faire partie du même établissement.

Pour chaque équipe, un enseignant jouera le rôle de tuteur de l'équipe et supervisera leur travail.

Il n'y a pas de limite au nombre de participants ou d'équipes d'un même établissement ni au nombre d'équipes supervisées par un même tuteur.

Les élèves ne pourront pas être membre de plus d'une équipe.

3. Inscription

Les enseignants qui souhaitent participer à la Compétition européenne de statistiques avec leurs élèves doivent inscrire leur équipe en ligne sur le site dédié : http://www.eso2018.eu/eso_FR/reg_index.do.

L'inscription ne pourra être effective que si toutes les informations demandées dans le formulaire dédié seront fournies. Toute question relative à l'inscription peut être posée par courriel à l'adresse eso-2018@insee.fr.

4. Épreuves

Les participants à l'étape française de la Compétition européenne de statistiques seront soumis à deux épreuves éliminatoires.

Seules les équipes qui auront passé les deux épreuves pourront être qualifiées comme finalistes pour l'étape européenne.

La première épreuve sera proposée via une plateforme web et consistera en trois questionnaires à choix multiples. Chaque question aura quatre réponses dont une seule sera bonne.

La seconde épreuve consistera en une présentation sous forme d'un fichier PDF qui devra être envoyée selon les spécifications détaillées ci-après. Il ne sera pas nécessaire de se déplacer pour participer à l'une ou l'autre épreuve.

- **Première épreuve**

- a. Test de connaissances de base**

L'objectif est de répondre à 10 questions portant sur la compréhension de concepts statistiques de base, l'interprétation de graphiques, des calculs basiques de probabilités, etc.

- b. Test d'utilisation des sources de données statistiques officielles**

L'objectif est de répondre à 10 questions sur des données statistiques variées. Pour y répondre, il sera nécessaire de naviguer sur le site internet de l'Insee, www.insee.fr ou sur d'autres sites d'institutions statistiques.

- c. Test d'interprétation d'un rapport statistique**

L'objectif est de répondre à 10 questions sur la publication Eurostat - Insee "[La vie des femmes et des hommes en Europe : un portrait statistique](#)". Disponible en français, cette publication est en ligne sur le site web de l'Insee ainsi que sur le site web d'Eurostat depuis le 20 octobre 2017, date de la journée européenne de la statistique.

- **Seconde épreuve**

Pour cette épreuve, les équipes auront à préparer un document à partir de l'exploitation d'un jeu de données sous Excel, qui sera mis à disposition par les organisateurs. Ce jeu de données sera complet et permettra aux participants d'explorer différentes dimensions d'une même information.

Les travaux pour cette épreuve devront être présentés sous la forme d'un diaporama et proposés sous la forme d'un fichier PDF qui comprendra les parties suivantes :

- Objectifs de l'étude / analyse
- Méthode de travail : outils utilisés, techniques d'analyse de l'information, etc.
- Résultats : tableaux, graphiques, résultats de l'analyse, etc.
- Conclusions

Une diapositive sera ajoutée au début de la présentation qui précisera le nom de l'équipe, de son établissement scolaire et de son académie.

Au total, la présentation au format PDF contiendra 8 diapositives au maximum (y compris la première qui présente l'équipe). Les noms de ces fichiers PDF seront les noms exacts des équipes et devront être déposés sur la plateforme dans les délais impartis.

Le jury n'évaluera que les parties imprimables du fichier PDF. Les éléments comme les liens vers des contenus externes, des vidéos intégrées, etc. ne seront pas pris en considération comme faisant partie de la présentation et par conséquent ne seront pas évalués.

L'analyse proposée par les participants devra se limiter à la base de données fournie. Aucun devoir incluant des analyses portant sur l'exploitation de bases de données différentes ou recourant à des informations complémentaires ne sera accepté.

Il n'y aura pas de restriction sur le logiciel utilisé pour exploiter la base de données.

5. Critères d'évaluation

Première épreuve

Chacun des trois tests de la première épreuve sera évalué sur des critères de succès ou d'échec :

- une bonne réponse apporte 1 point,
- une mauvaise réponse retire 0,33 point
- une absence de réponse n'apporte aucun point.

Le score maximum pour chacun des trois tests sera de 10 points.

Les résultats de la première épreuve seront obtenus en calculant la moyenne arithmétique, arrondie à la première décimale, des scores obtenus à chacun des trois tests, et en la multipliant par 10 de sorte que le score final soit de 100 points au maximum.

Les équipes seront classées selon ce système de notation.

Au bout de cette première épreuve, au moins la moitié des équipes seront éliminées.

Les résultats aux trois tests composant la première épreuve seront calculés automatiquement.

Les points obtenus à la première épreuve serviront à qualifier les équipes pour la seconde épreuve. Ils entreront également dans le calcul de la note finale à hauteur de 25 %.

Seconde épreuve

Les aspects suivants seront pris en compte pour l'évaluation du fichier PDF de la seconde épreuve :

- Forme de la présentation (ordre et clarté du contenu de chaque section, aspects visuels)
- Adéquation de l'analyse proposée aux objectifs
- La méthodologie et l'analyse mise en œuvre
- Présentation des résultats (équilibre entre les tableaux, les graphiques, le texte...).
- Explication des résultats.

Après examen des documents reçus, le jury sélectionnera les dix meilleurs devoirs et les évaluera sur 100 points. Le score du devoir comptera pour 75 % de la note finale.

Note finale

La note finale des cinq équipes sera calculée selon la formule suivante :

Note finale = 0,25 x score de la 1^{ère} épreuve + 0,75 x note de la 2^{de} épreuve

L'équipe gagnante est celle qui aura obtenu la note finale la plus élevée. Les quatre autres équipes seront considérées comme finalistes.

6. Récompenses

Chaque élève de l'équipe gagnante se verra offrir un téléphone mobile ou une tablette ou une caméra go-pro, ainsi qu'un lot de publications de l'Insee.

L'enseignant qui encadre l'équipe recevra une carte cadeau d'une valeur de 500 euros et un lot de publications de l'Insee.

De surcroît, le jury se réserve le droit de décerner une mention à une ou plusieurs équipes.

7. Jury

Le jury de la phase nationale sera composé de membres de l'Insee, du ministère de l'Éducation nationale et de la Société française de statistiques. Le jury est souverain dans ses décisions. En particulier, il peut décider de n'attribuer aucun prix.

8. Communication de la décision du jury et remise des prix

La décision du jury sera annoncée à l'équipe gagnante et aux finalistes par courriel et sera publiée sur les sites de l'Insee et de ses partenaires à la date prévue par les organisateurs. Ceux-ci établiront une date et un lieu pour la cérémonie de remise des prix avec l'équipe gagnante.

9. Calendrier de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques

Inscription : de mi-novembre 2017 au 12 janvier 2018 minuit
première épreuve : du 15 janvier au 26 janvier 2018

communication des résultats de la première épreuve : le 31 janvier 2018
seconde épreuve : du 5 février au 9 mars 2018
désignation des équipes gagnantes : semaine du 26 mars 2018.

10. Publication des devoirs

Les cinq meilleurs devoirs de la seconde épreuve ou ceux ayant reçu des mentions seront publiés sur les sites internet de l'Insee et pourront l'être aussi sur ceux de ses partenaires. Y seront précisés les noms des équipes et de leur établissement et académie d'origine. Les participants acceptent ces règles et permettent la publication de leurs travaux. Tous les travaux produits par les équipes participant à la Compétition européenne de statistiques seront conservés par l'Insee.

11. Étape européenne de la Compétition européenne de statistiques

Seules trois équipes françaises auront le droit de participer à l'étape européenne de la Compétition.

L'équipe de l'Insee organisatrice de l'étape française contactera dès que possible les équipes arrivées en tête pour arrêter la liste des trois équipes françaises participant à l'étape européenne.

Dans le cas où une des équipes classées en tête de liste ne pourrait ou ne voudrait pas participer à l'étape européenne, l'Insee contactera les équipes moins bien classées pour leur proposer de participer.

12. Droit à modifications

L'Insee et ses partenaires se réservent le droit de modifier les termes et conditions de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques, en particulier les dates du calendrier prévisionnel, voire d'annuler l'épreuve en cas de nécessité. Ces modifications seront rendues publiques sur le site internet de l'Insee.

13. Acceptation des règles de l'étape française de la Compétition européenne de statistiques

La participation à l'étape française de la Compétition européenne de statistiques suppose l'acceptation de l'ensemble de ces règles.